

Anne Grynberg

Sur nos traces

Récits de persécution, spoliation, réparations

Préface de Jean-Claude Grumberg



La Documentation
française

« Mon oncle et ma tante avaient beau être médecins, ils ne possédaient plus rien. Leur clientèle avait disparu. Leur maison avait été pillée. Leurs économies avaient fondu. Le lendemain de mon arrivée à Paris, comme ils n'avaient ni argent ni vêtements à m'offrir, c'est une voisine qui m'a secourue avec une robe et des sous-vêtements.

Il régnait dans la maison une atmosphère de désolation.

Il n'y avait plus le moindre meuble. Les miroirs avaient été volés, à part ceux qui étaient scellés aux murs et que les pillards n'avaient pas pu emporter.

Je faisais ma toilette matinale devant un miroir brisé. Mon image y apparaissait fissurée, fragmentée. J'y voyais un symbole.

Nous n'avions rien à quoi nous raccrocher. Ma sœur Milou était gravement malade, mon oncle et ma tante avaient perdu le goût de vivre. Nous faisions semblant de vouloir continuer. »

Simone Veil

L'Aube à Birkenau, Les Arènes, 2019

« On a spolié mon enfance, ma jeunesse. Je porte toujours les séquelles de cette période. Cachée dans trois endroits différents, j'ai subi toute la peur et l'humiliation de ces années. [...]

Après la guerre, mes parents avaient tout perdu et au lieu d'aller à l'école j'ai été obligée de travailler au Père-Lachaise dans un atelier de fleurs sèches pour le cimetière. Nous étions tellement pauvres. Je ne pouvais plus, j'ai quitté la France pour aller vivre en Israël. Je me suis mariée dans un kibbutz, j'ai élevé mon fils et en 1979 nous sommes revenus nous installer à Paris. Pas d'instruction, à peine sachant lire et écrire, à 51 ans pas facile de se faire embaucher. J'ai fait des ménages, pas toujours déclarés. C'était toujours la misère. Puis mon mari est mort. J'ai 72 ans et si je suis dans cet état ce sont les événements de la période de l'Occupation qui sont la cause. Si j'avais pu aller à l'école, puis travailler normalement et cotiser pendant quarante ans, je n'aurais pas eu à subir cette misère. Je demande au gouvernement français s'il peut prendre en compte ma situation. »

Rachel S.

Lettre de saisine auprès de la CIVS, 20 octobre 1999

S O M M A I R E

PRÉFACE, Jean-Claude Grumberg	11
INTRODUCTION, Anne Grynberg	15
“ RÉCITS DE VIE ”	
<i>Jacques Caen</i> . Des « israélites français » que le gouvernement du maréchal Pétain ne protégea pas.....	31
<i>Les familles Dreyfus et Bernheim</i> . Hommes d'affaires, mécènes, résistants.....	53
<i>Francis Harburger</i> . À la recherche des tableaux perdus	81
<i>Rachel-Marcelle Gluck</i> . Alsace-Lorraine, Transylvanie : destins croisés	101
<i>Les Lévy-Bercoff</i> . Une confiance éperdue dans la France des Lumières	125
<i>Anna et Boris Silberkrine</i> . Les oubliés	153
<i>Bella Ariel</i> . L'étoile de la mode venue des rives du Bosphore	175
<i>La famille Gromb</i> . « L'absence pour mémoire »	205
<i>Albert Bigelman</i> . Le « poulbot » de Ménilmontant déporté à l'âge de 11 ans	229
<i>Ezer Najman</i> . La Résistance au cœur	253
<i>Esther Senot-Dzik</i> . La promesse	277
<i>La famille Pohoryles</i> . Des <i>Ostjuden</i> galiciens venus d'Allemagne	305
<i>Les frères Salmon</i> . Des réfugiés juifs sarrois devenus agriculteurs dans la Drôme	325
<i>La famille Zamor</i> . La chasse aux enfants juifs	353
<i>Paul Niedermann</i> . Travail de mémoire et devoir de transmission	371
GLOSSAIRE HÉBREU (H) ET YIDDISH (Y)	
GLOSSAIRE ALLEMAND	399
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	401

INTRODUCTION

Le présent ouvrage regroupe des récits de vie de familles juives dépoillées de leurs biens et persécutées sous l'Occupation et le régime de Vichy qui ont déposé un dossier devant la Commission d'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) mise en place à l'automne 1999, au terme d'un long processus évolutif sur le plan mémoriel et politique.

Le discours prononcé par le président Jacques Chirac le 16 juillet 1995, lors de la cérémonie commémorative de la rafle du Vél' d'Hiv' de 1942, ouvre une ère nouvelle dans la politique publique de la mémoire autour du régime de Vichy. Rompant avec ses prédécesseurs pour lesquels le gouvernement du maréchal Pétain n'était qu'une « parenthèse » étrangère à la République et qui éprouvaient les plus vives réticences à exprimer officiellement le moindre regret, il déclare :

« [...] Il est dans la vie d'une Nation des moments qui blessent la mémoire et l'idée qu'on se fait de son pays. [...] »

Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondait aux exigences des nazis. [...] »

La France, patrie des Lumières et des Droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. [...] Nous conservons à leur égard une dette imprescriptible¹. »

Ce faisant, il laisse espérer une adéquation entre histoire, politique publique et souvenirs privés. Depuis plus de vingt ans, en effet, la doxa jusqu'alors retenue est soumise à débat.

À partir des années 1970, la complicité du gouvernement de Vichy avec l'occupant et sa participation active à la persécution antijuive sont mises en évidence par de nouvelles recherches historiques, dans le cadre de ce qu'on a appelé la « révolution paxtonienne² » : les thèses communément admises, notamment dans le sillage de Robert Aron³ évoquant la complémentarité du « glaive et [du] bouclier » – de Gaulle/Pétain –, se trouvent battues en brèche, sur la foi d'archives inédites, par les travaux de l'historien américain Robert Paxton dont *La France de Vichy* paraît en 1972 aux États-Unis, l'année suivante en France, et dont le livre *Vichy et les Juifs*, coécrit avec son collègue canadien Michael Marrus, est publié en 1981.

Progressivement, une partie croissante de l'opinion publique adhère à ces analyses et prend conscience du fait que si elles sont sans conteste responsables de la conception et de la mise en œuvre du plan d'extermination des Juifs d'Europe, les autorités nazies ont été considérablement aidées dans son application par la politique de collaboration de l'État français. Des voix de plus en plus pressantes se font entendre pour demander au président de la République de le reconnaître officiellement⁴. Des associations se créent, dont le Comité Vél' d'Hiv', qui publie dans *Le Monde* du 17 juin 1992 un appel signé par deux cents personnalités :

« À l'occasion du cinquantième anniversaire de la rafle du Vél' d'Hiv', les 16 et 17 juillet prochains, nous demandons que soit reconnu et proclamé officiellement

par le président de la République, chef de l'État, que l'État français de Vichy est responsable de persécutions et de crimes contre les Juifs de France. Cet acte symbolique est une exigence de la mémoire des victimes et de leurs descendants. C'est aussi une exigence de la mémoire collective française malade de ce non-dit. C'est enfin l'idée même de la République française, fidèle à ses principes fondateurs, qui est en jeu. »

Mais le président Mitterrand oppose aux signataires une fin de non-recevoir lors de son interview télévisée du 14 Juillet :

« [...] La République, à travers toute son histoire [...], a toujours été celle qui a tendu la main pour éviter les ségrégations, et spécialement les ségrégations raciales. Alors, ne demandons pas de comptes à la République. Mais, en 1940, il y a eu un État français [...] ; c'était le régime de Vichy, ce n'était pas la République⁵. »

Deux jours plus tard, des incidents éclatent lors de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv' : le président Mitterrand, qui a pris l'initiative de venir déposer une gerbe en hommage aux victimes, est hué par une partie de la foule.

Il ne reviendra pas sur sa position jusqu'à la fin de son mandat.

Au milieu de la décennie 1990, une étape décisive reste donc à franchir : la reconnaissance officielle, au plus haut niveau, de la complicité du gouvernement de Vichy. C'est chose faite le 16 juillet 1995.

À la suite de ce discours historique, la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France est mise en place en mars 1997, sous la présidence de Jean Mattéoli, ancien résistant, président du Conseil économique et social, et la vice-présidence du professeur Ady Steg, président de l'Alliance israélite universelle et ancien président du CRIF. Alain Juppé, Premier ministre, définit ainsi la tâche de cette instance bientôt connue comme la « mission Mattéoli » :

« [...] étudier les conditions dans lesquelles des biens, immobiliers et mobiliers, appartenant aux Juifs de France ont été confisqués ou, d'une manière générale, acquis par fraude, violence ou dol, tant par l'occupant que par les autorités de Vichy, entre 1940 et 1944 ; [...] évaluer l'ampleur des spoliations qui ont pu ainsi être opérées et indiquer à quelles catégories de personnes, physiques ou morales, celles-ci ont profité ; [...] préciser également le sort qui a été réservé à ces biens depuis la fin de la guerre jusqu'à nos jours. »

Des recherches sur les spoliations sont entreprises également par la Caisse des dépôts et consignations⁶, par la Ville de Paris⁷ et par d'autres municipalités – Marseille, Lyon, Grenoble, Montpellier⁸... Plusieurs chercheurs consacrent des travaux pionniers à diverses branches professionnelles⁹.

L'un des apports fondamentaux de la mission Mattéoli est de mettre en évidence le fait que la spoliation matérielle des « biens juifs », personnels et professionnels, a été constitutive du processus génocidaire, l'objectif étant de priver les Juifs de toute ressource, de leur « rendre la vie matériellement impossible » et d'aggraver encore leur vulnérabilité¹⁰. Et si elle souligne qu'en plusieurs occurrences des indemnisations ont été accordées après-guerre, dans le cadre de procès individuels, de l'application de la loi sur les dommages de guerre votée le 28 octobre 1946 ou encore de la mise en pratique de la législation de la République fédérale d'Allemagne à partir de 1957, elle établit cependant que les spoliés n'ont pas tous été remplis de l'intégralité de leurs droits et préconise la création d'un

organisme chargé de réexaminer les dossiers des familles concernées, signalant qu'elle-même a déjà été saisie de demandes individuelles. Se trouve ainsi libérée, sans nul doute, la parole des victimes, qui peuvent s'autoriser à penser qu'il n'est pas indécent d'évoquer le pillage d'un appartement, la « liquidation » à bas prix d'un atelier ou d'un magasin, le vol de bijoux et de biens culturels... puisque non seulement les plus hautes autorités de l'État reconnaissent désormais la complicité du gouvernement du maréchal Pétain dans la persécution des Juifs en France, mais elles admettent officiellement que la spoliation matérielle lui a été consubstantielle.

La CIVS est créée par le décret n° 99-778 du 10 septembre 1999¹¹. Le 31 décembre 2022, elle a examiné 29 961 requêtes donnant lieu à 36 094 recommandations, pour un montant indemnitaire total de 547 544 923 €¹².

Dès sa création, la CIVS retient le principe d'examiner les requêtes individuellement, de tenter d'en savoir le plus possible sur chaque famille, d'évaluer au plus juste – autant que faire se peut – les spoliations subies et de ne recourir à une indemnisation forfaitaire qu'en l'absence de tout élément fiable d'estimation chiffrée. Certes, l'inconvénient est d'allonger la durée de traitement des dossiers, mais il semble de faible importance par rapport au défi historique, mémoriel et symbolique que constitue ce traitement personnalisé. Car, comme n'a cessé de le rappeler Serge Klarsfeld en particulier, c'est chaque fois une personne, une famille qui a subi la persécution. Et il est fondamental de restituer l'histoire de chacune d'entre elles. Car l'indemnisation matérielle, aussi pleinement justifiée qu'elle soit, ne représente pas la seule finalité de la CIVS.

Aussi chaque requête donne-t-elle lieu à la constitution d'un dossier composé de documents divers – parfois nombreux, parfois quasi inexistantes selon les cas, car beaucoup ont tout perdu quand leur appartement a été vidé ou au hasard de leur fuite et parce que, par ailleurs, les ateliers et entreprises qui n'ont pas été « aryanisés¹³ » n'ont laissé que peu de traces archivistiques. Fonds publics (Archives nationales, archives de Paris, archives départementales, dossiers des dommages de guerre déposés à l'Institute for the History of the Jewish People de l'Université hébraïque de Jérusalem, archives de la BRÜG¹⁴ conservées par l'administration du land* de Berlin...) et institutionnels (Centre de documentation juive contemporaine, Yad Vashem...) s'articulent avec des documents privés, des lettres, des photographies. La documentation ainsi constituée, déposée aux Archives nationales, sera extrêmement précieuse pour les chercheurs qui, dans le respect de la réglementation en vigueur et de la déontologie indispensable, pourront y avoir accès dans l'avenir. En complément, il est essentiel de recueillir et de préserver la parole des témoins concernés¹⁵, descendants d'un « arbre généalogique dévasté¹⁶ » qu'on peut encore, avec eux, essayer de reconstituer. Tel est l'un des objectifs du Comité d'histoire auprès de la CIVS mis en place en 2007 et dont j'ai l'honneur d'assurer la direction scientifique¹⁷.

Tous les requérants sont informés des documents qui ont été retrouvés par les archivistes de la CIVS et il leur est loisible de venir sur place regarder une à une les pièces figurant dans leur dossier et d'en obtenir une photocopie. Dans son ouvrage *Je cherche des traces de ma mère*¹⁸, Caroline Piketty – conservatrice aux Archives nationales qui a participé très activement aux travaux de la mission Mattéoli – relate des visites de spoliés ou d'enfants de spoliés désireux de mener eux-mêmes une recherche aux AN. Cependant, beaucoup

ont hésité et finalement renoncé, pour diverses raisons : ils étaient peu familiarisés avec la recherche en archives et craignaient de s'y perdre, ils redoutaient le choc émotionnel que constituerait pour eux le « face à face » avec des documents concernant directement leur famille aux prises avec des événements particulièrement douloureux. Nombreux sont ceux qui ont exprimé le même malaise à l'idée d'ouvrir leur dossier CIVS et, à leur demande, nous les avons parfois accompagnés dans la lecture de ces pièces. Plusieurs requérants ont été bouleversés de voir leur père désigné par un administrateur provisoire ou sous la plume d'un agent administratif comme « le Juif X » et se sont sentis humiliés de lire un descriptif méprisant de l'atelier ou de la boutique où leurs parents avaient trimé leur vie durant : « pas de stock, pas de matériel », « sans intérêt économique », « aucune vente possible, à liquider ». La découverte de la liste méticuleuse des meubles et des objets quotidiens pillés dressée par un parent au lendemain de la guerre pour tenter de faire valoir ses droits a souvent suscité une très vive émotion.

Celles et ceux qui nous ont relaté leur récit de vie familial et accepté de le voir publié sont soit des victimes directes, soit des enfants nés avant, pendant ou juste après la guerre, soit des descendants plus lointains – en termes générationnels ou par leur lien de parenté. Certains n'avaient que des bribes d'informations et/ou de souvenirs, le silence ayant très souvent prévalu au sein des familles dans l'après-guerre¹⁹. « On n'en parlait pas », « Je n'osais pas poser de questions à mes parents », « C'était trop douloureux pour eux ». Plusieurs témoins ignoraient jusqu'à l'adresse du logement de leurs parents ou grands-parents avant-guerre.

Contrairement à une antienne longtemps ressassée, les rescapés de la Shoah n'ont pourtant pas été frappés de mutisme à la sortie de la guerre. Bien au contraire, beaucoup ont tenu à respecter la parole donnée à leurs camarades mourants : « Si vous vous en sortez, racontez, parlez, écrivez ! » Les témoignages ont été relativement nombreux²⁰, sous diverses formes, des commémorations²¹ ont été organisées régulièrement.

Si ces récits étaient terriblement douloureux, ils n'en étaient pas pour autant totalement indicibles comme on l'a souvent répété, mais plutôt inaudibles, insoutenables. Nombre de survivants revenus des camps ont relaté la sollicitude malvenue de parents ou d'amis : « Il faut que tu essaies d'oublier », « N'en parle plus »... Ils ont été profondément choqués aussi par l'incrédulité qu'exprimaient certains interlocuteurs, à tout le moins par leur profonde incompréhension – « Nous aussi, tu sais, on a souffert... on a eu faim... » Alors ils se sont tus, soucieux en outre de protéger leurs enfants d'un insupportable trauma²². S'ils ont continué à évoquer la tragédie de cette période et les souffrances endurées, ils l'ont fait entre eux, dans le cadre des amicales d'anciens déportés ou des relations interpersonnelles très fortes qui s'étaient nouées dans les camps et qui ont perduré au fil du temps, à l'instar du lien indestructible qui a uni jusqu'à leur mort Simone Veil et Marceline Loridan-Ivens, « les filles de Birkenau » « amies pour la vie²³ ». ESTHER SENOT-DZIK n'a pas pu parler avec son mari, qui souhaitait l'épargner, et elle a seulement répondu aux questions que lui ont posées deux de ses trois fils ; en revanche, elle n'a cessé de se remémorer les souvenirs du camp avec sa camarade de détention, Marie Tuchszerer.

Largement fondé sur l'audition de victimes, le procès Eichmann, en 1961, a transformé le statut du témoin²⁴ dont l'apport a été considéré désormais comme essentiel – pour ce que l'on a commencé petit à petit à appeler le « devoir de mémoire²⁵ » et également pour appuyer sur des cas concrets les connaissances de la « grande histoire ». Si des

malentendus, voire des tensions ont pu apparaître parfois entre historiens et témoins, la crainte d'une éventuelle « concurrence » s'est peu à peu muée en conscience d'une complémentarité bénéfique. Parmi ceux qui s'étaient résolus à se taire, beaucoup se sont à nouveau exprimés, d'autant plus que les allégations des négationnistes²⁶ à partir du milieu des années 1970 leur faisaient craindre non seulement l'oubli, mais aussi la falsification de l'histoire des années sombres. Beaucoup de rescapés ont donc décidé de témoigner, face à des jeunes en particulier – même s'il est fort, l'impact émotionnel est moins traumatisant que celui que subiraient leurs enfants ou petits-enfants. ESTHER SENOT-DZIK, JACQUES CAEN, PAUL GROMB continuent à prendre régulièrement la parole. Il en était de même pour ALBERT BIGELMAN, WERNER SALMON, PAUL NIEDERMANN, qui ont également publié ouvrages ou articles autobiographiques.

Mais ils évoquent assez rarement les « confiscations » et pillages de biens matériels subis, comme s'il s'agissait de sujets trop triviaux par rapport aux drames vécus, peut-être aussi par crainte de voir réactiver le stéréotype de la collusion entre les Juifs et l'argent, « rapprochement nauséieux²⁷ » si profondément ancré dans les mentalités. Dans les témoignages publiés dans ce volume, la question des spoliations est imbriquée dans le contexte de la persécution.

Scendant les points essentiels de ces témoignages, des mises en contexte historique apparaissent avec une typographie différente. Nulle hiérarchie entre ces deux approches, entre ces deux formes d'écriture, mais bien plutôt une complémentarité et un accompagnement, comme un dialogue entre l'histoire générale – « l'Histoire avec sa grande hache », selon l'expression de Georges Perec – et la vie personnelle de ces témoins et de leurs proches, dans une interaction parfois complexe, toujours féconde. Situer les événements familiaux dans une chronologie, les mettre en perspective, permet aux requérants de mieux les comprendre et de reconstituer un puzzle dont ils peinaient jusqu'alors à retrouver de nombreuses pièces ; les « petits faits vrais » – pour reprendre l'expression stendhalienne – parfois anecdotiques, « *infra-ordinaires*²⁸ », relatés suggèrent à l'historien de « récupérer le possible qui n'a pas été réalisé, les ambiguïtés propres à chaque situation historique, les contradictions que l'historien est tenté de négliger dans son effort de rationalisation. [...] Ces sources l'incitent à résister à l'illusion de l'histoire comme enchaînement harmonieux et nécessaire, à l'illusion rétrospective de nécessité²⁹. »

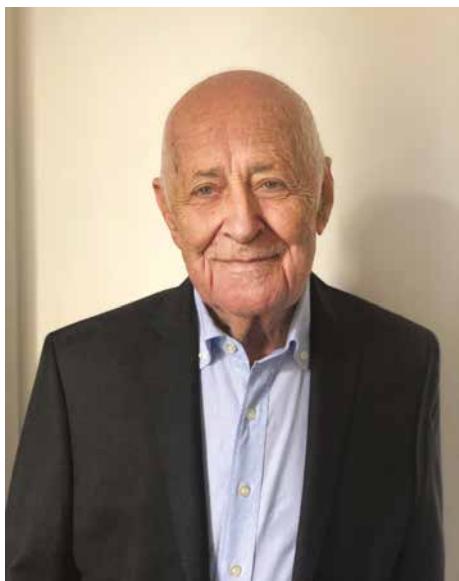
Bien sûr, on connaît l'influence du lieu et du milieu d'origine, de l'existence ou non d'un réseau de sociabilité en France, de la maîtrise de la langue, du niveau financier dans la mise en œuvre et la réussite des stratégies de survie des familles juives.

« Insérer les hommes et les femmes au sein de réseaux d'interconnaissance et de groupes d'appartenances, renseigner leurs trajectoires biographiques, rappeler les moyens dont ils disposent, restituer ce qu'ils pouvaient savoir en un lieu et à un moment précis, puis tenir ensemble ces différents aspects permet de construire l'espace des possibilités et des contraintes. [...] Il ne s'agit pas de prétendre donner les causes des décisions prises, mais de considérer celles-ci en contextes, à la fois familiaux, sociaux, temporels et locaux. La démarche n'a rien de trivial : mettre en lumière les espaces des possibles, c'est éclairer comment des actes et des comportements, même en situation extrême, ne résultent pas uniquement du seul jeu de l'individu dans un face-à-face de soi à soi³⁰. »



Jacques Caen

Des « israélites français »
que le gouvernement du maréchal
Pétain ne protégea pas...



Jacques Caen, 2023
(Archives familiales)

Établie en Lorraine depuis le milieu du XVII^e siècle, la famille du Pr Jacques Caen a partagé pendant plus de trois siècles l'histoire de la France, à l'exception de la période au cours de laquelle la région devint allemande, entre la fin de la guerre franco-prussienne, en 1871, et 1918, à l'issue de la Première Guerre mondiale. Au-delà de « l'alternance de phases d'échanges et d'intégration ou *a contrario* d'exclusion et de drames¹ », le sentiment de bonne inclusion au sein de la société et la confiance envers la « patrie des Droits de l'homme » sont devenus consubstantiels à son identité. Elle fut pourtant spoliée – d'abord par l'Allemagne hitlérienne, dans

des circonstances singulières, puis en France sous l'Occupation et le régime de Vichy –, pourchassée, persécutée. Aujourd'hui, M. Caen s'insurge contre ceux qui soutiennent que le maréchal Pétain tenta de protéger les « israélites français ».

Jacques Caen

Originaire de Pontpierre² – village situé à une trentaine de kilomètres de Metz –, mon grand-père paternel, Julien Caen³ (1860-1928), était marchand de grains. Mon grand-père maternel, Lambert Lévy (1861-1930), lui était marchand de bestiaux. Deux activités répandues parmi les membres des communautés juives rurales ou semi-rurales de la région.

Sa mère étant décédée à Thionville après avoir été frappée par un obus prussien, Lambert Lévy, à peine âgé de 10 ans et aîné de la fratrie, est parti à pied avec ses deux sœurs et son frère pour rejoindre une tante qui résidait à Étain dans la Meuse où il a vécu ensuite jusqu'en 1914⁴. En 1892, il a épousé sa jeune cousine Claire Lévy (1872-1904). Deux filles sont nées, dont ma mère, Renée, en 1895.

Mes parents, Lucien Caen (1890-1938) et Renée Lévy (1895-1942), se sont mariés en 1919 et ont eu deux fils : Pierre, en 1921, et moi-même, en 1927. Notre famille était établie à Metz.

Les Trois-Évêchés – Metz, Toul et Verdun – sont occupés par la France en 1552 aux termes du traité de Chambord, signé avec les princes protestants d'Allemagne désireux de faire obstacle à la toute-puissance de l'empereur Charles Quint. L'annexion sera formalisée en 1648 par le traité de Westphalie.

La première trace d'une présence juive à Metz est signalée le 6 août 1567, lorsque le roi de France Henri II autorise quatre Juifs à y résider de manière pérenne à condition de s'acquitter annuellement d'une taxe très élevée et de respecter diverses interdictions, dont celle d'habiter dans les rues principales et sur les places de la ville. Petit à petit, les Juifs – dont le nombre s'accroît – se regroupent dans le quartier de Saint-Ferroy⁵. Ils sont tolérés par les autorités pour des raisons essentiellement économiques, en qualité de fournisseurs de grains et de chevaux notamment, et parce que leur activité de prêteurs d'argent les amène fréquemment à renflouer les finances.

Instituée officiellement en 1595 – date à laquelle elle réunit vingt familles – la communauté juive de Metz connaît jusqu'au milieu du XVIII^e siècle un développement spectaculaire dû surtout à une très forte immigration en provenance des terres germaniques, en particulier de Trèves et de Francfort. On relève la présence de 480 familles juives en 1717, 562 en 1739, chiffre à peu près équivalent à celui de 1789. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, en effet, la tendance s'inverse et l'accroissement démographique fait place à un tassement, puis à une diminution, évolution qui s'explique certainement par les difficultés du quotidien qui découragent l'immigration⁶. Les Juifs de Metz doivent en effet payer une rente de 20 000 livres à la famille de Brancas, ce qui les oblige à s'endetter et cause la paupérisation de nombre d'entre eux. Certains essaient même de quitter la ville⁷.

Depuis une ordonnance de police promulguée en 1614 par le duc d'Épernon, gouverneur des Trois-Évêchés, les Juifs qui demeurent à Metz ne peuvent habiter hors du quartier où ils se sont établis, qui sera désormais clos.

« Cependant, on ne trouve à Metz rien d'aussi strict que dans les ghettos véritables comme ceux de Venise, Rome, Prague ou Francfort ; la présence d'une chaîne bouclant le quartier n'est pas vraiment sûre, et seule la présence de deux bornes

posées dès 1617 rue Saint-Ferroy et rue de la Boucherie-Saint-Georges semble marquer la limite du quartier juif⁸. »

Celui-ci conserve la même superficie jusqu'en 1791 malgré l'accroissement de la population, ce qui génère surpeuplement et misère. Les habitants « cherchent à compenser en rehaussant les maisons existantes ou en utilisant les parcelles non bâties, comme les arrière-cours⁹ ». S'il existe une petite élite au niveau de vie aisée, la plupart des Juifs vivent modestement.

En 1787 puis de nouveau en 1788, l'Académie royale de Metz, société savante fondée en 1757, propose pour son concours annuel la thématique suivante : « Est-il des moyens de rendre les Juifs plus heureux et plus utiles en France ? » Les lauréats sont au nombre de trois : Claude-Antoine Thiéry, avocat au Parlement de Nancy, l'abbé Henri Jean-Baptiste Grégoire, curé d'Embermesnil, et Zalkind Hourwitz, lui-même Juif d'origine polonaise. Les débats qui s'ensuivent constituent une étape importante dans l'accession des Juifs de France à l'égalité des droits¹⁰.

Après l'Émancipation accordée en 1791 aux Juifs de France, qui s'accompagne de la liberté de choix du lieu de résidence, de nombreux Juifs quittent Metz et s'établissent dans d'autres localités, en Moselle et au-delà : Thionville, Luxembourg, Pont-à-Mousson, Toul, Nancy, Lunéville, et bien sûr Paris¹¹.

Choix du Reichsland et patriotisme français

◆ Après la guerre de 1870 et l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine – dont Metz –, ma famille maternelle a quitté la Moselle pour rejoindre la Meuse. Ma famille paternelle a décidé quant à elle de rester dans le Reichsland*, non pas par attachement vis-à-vis de l'Allemagne mais plutôt pour ne pas risquer de voir péricliter son entreprise de négoce en grains qui était plutôt prospère.

Après avoir suivi une scolarité primaire et secondaire en langue allemande, ainsi que c'était obligatoire, mon père a donc passé l'Abitur (l'équivalent du baccalauréat) en 1907, alors qu'il était âgé de 17 ans à peine, puis il a entrepris des études de commerce en Allemagne. Il a été mobilisé à la déclaration de guerre en 1914, mais il répugnait à porter l'uniforme allemand. Il s'est donc débrouillé pour être affecté à l'infirmérie de son régiment et là, il s'est intoxiqué délibérément au mercure, espérant être réformé ou, du moins, ne pas être envoyé au front. Il s'ensuivit une grave néphrite qui l'a affaibli toute sa vie et a causé sa mort prématurée à l'âge de 48 ans.

Je suis né en 1927, comme je l'ai déjà indiqué, soit neuf ans après le retour de l'Alsace-Moselle dans le giron français à l'issue de la Première Guerre mondiale. Nous habitions à Metz dans un quartier résidentiel situé non loin de la gare, d'abord avenue Foch, puis rue Charlemagne, dans un appartement de six pièces très confortable. Nous y logions une domestique.

Je garde le souvenir d'une enfance à la fois studieuse et joueuse – des leçons vite apprises, des parties de foot endiablées et une admiration éperdue pour les idoles du FC Metz¹² dont je suis un supporter fidèle jusqu'à aujourd'hui.

Nous avons été élevés, comme beaucoup d'« israélites », dans un patriotisme profond vis-à-vis de la France et un souci permanent de bonne intégration au sein de la société environnante. Mon père soutenait la III^e République et votait radical-socialiste.

Notre famille n'était pas pratiquante, nous ne respections pas le *Shabbat** et nous ne mangions pas *casher**. Cependant, nous célébrions – sans ferveur excessive – les principales fêtes juives, comme *Pessah**, et le souvenir de la *bar-mitzvah** de mon frère en 1934, en présence de toute la famille réunie, demeure gravé dans ma mémoire. C'est sans doute lié au fait que ce fut là un des tout derniers événements familiaux heureux. Quelques semaines plus tard, le cardiologue parisien de renom qu'avaient consulté mes parents a dit à ma mère : « Votre mari est perdu » et elle nous a rapporté ses propos en sanglotant. Je situe à cette date la fin de notre enfance – mon frère avait 13 ans, j'en avais 7.

« Enfant, je passais pour enjoué et spontané. Depuis, la vie m'a rogné les ailes¹³ »

En 1932, j'ai commencé ma scolarité dans une école privée catholique où les élèves juifs étaient dispensés de prière. Puis j'ai suivi les cours de l'école publique, au lycée de Metz. J'y ai côtoyé de nombreux condisciples réfugiés d'Allemagne – en classe de huitième, presque la moitié des élèves – et j'étais d'autant plus réceptif à leurs récits que mes parents avaient prêté la plus grande attention aux conditions de l'avènement de Hitler au pouvoir et suivaient de près l'évolution de la politique antijuive du III^e Reich. Ils ont même envisagé d'émigrer au Canada, plus précisément à Winnipeg où mon père avait des relations professionnelles, mais son état de santé ne leur a pas permis de réaliser ce projet.

À partir de 1933, du fait de ses problèmes médicaux et également de l'évolution de la situation dans l'Allemagne hitlérienne, mon père a dû réduire son activité professionnelle alors qu'auparavant il était sans cesse en déplacement, allant de marché en marché, entre Metz, Mannheim, Sarrebruck, Strasbourg, Paris... Il avait en effet repris l'entreprise familiale de commerce de grains.

Il nous arrivait de l'accompagner pendant quelques jours. Je me souviens ainsi d'un séjour à Sarrebruck en 1934, au cours duquel nous avons dû constater que la gallophobie, l'hostilité à l'égard de la France, n'avait pas attendu le plébiscite de 1935 – qui allait entériner de façon quasi unanime le retour de la Sarre au III^e Reich¹⁴ – pour se manifester. Une anecdote, certes, mais qui a marqué l'enfant que j'étais : je portais un costume marin « à la française » avec un béret arborant l'écusson Île-de-France, et des jeunes m'ont lancé des pierres.

Mon père est malheureusement décédé en mai 1938, à l'âge de 48 ans ; j'avais 11 ans. Bien que non pratiquants, mon frère et moi avons tenu à nous rendre chaque matin à la synagogue pour dire le *Kaddish**, mois après mois, comme le veut la tradition juive. Et nous n'avons jamais oublié les deux lignes de conduite qu'il nous avait fixées avant de mourir : « Tiens ta parole » et « Donne, ne prête pas ». Soixante ans plus tard, j'ai vraiment compris la portée de ses mots...



Marc-Michel Cahen et son épouse, Thérèse
(Mémorial de la Shoah/Coll. Pierre-Marc Daltroff)



Jean-Michel Cahen
(Mémorial de la Shoah/
Coll. Pierre-Marc Daltroff)



Colette Cahen²⁵
(Mémorial de la Shoah/
Coll. Serge Klarsfeld)

Saül Castro, né à Istanbul en 1901 et immigré à Paris en 1923, a été arrêté lors de la rafle du 20 août 1941²⁶. D'abord interné à Drancy, il est transféré à Compiègne le 12 décembre. Il écrit dans son journal à la date du 10 février 1942 :

« Il gèle continuellement ; mes couvertures sont mouillées, c'est l'humidité qui règne dans la chambre, je sens toutes les nuits l'humidité qui tombe sur mes épaules, aucune amélioration n'est apportée à notre sort. [...] Pas de nouvelles et aucun espoir de recevoir des colis, qu'est-ce qu'on va devenir ? [...] C'est-il que les autorités veulent nous faire la guerre des nerfs et nous faire mourir à petit feu ! Malheureusement pour nous, ils ont réussi, ils sont parvenus à nous rendre rachitiques, c'est du barbarisme [sic]. Quelques pauvres vieux sont morts de congestion pulmonaire. Lundi, j'ai été désigné encore pour la corvée avec quelques copains, c'est ce salaud de chef de chambre qui me désigne toujours. C'était la corvée pour casser la glace qui s'est formée dans la cour. On me remet une pioche avec ordre de casser la glace. Au bout de dix minutes, je n'en pouvais plus²⁷. »

Il signale, comme beaucoup d'autres internés juifs, la faim qui les tenaille et rend hommage à la solidarité de prisonniers russes qui, détenus dans une autre partie du camp, le « camp russe », peuvent avoir davantage de contacts avec l'extérieur et partagent leurs colis avec leurs camarades du « camp des Juifs ».

Jean-Jacques Bernard, fils du célèbre homme de lettres Tristan Bernard, est lui aussi interné à Compiègne-Royallieu jusqu'en mars 1942. Il évoque :

« Le bruit qui commençait à courir : Compiègne n'était qu'une étape. On allait nous expédier dans l'Est. Certains indices venaient à l'appui, et notamment ce provisoire où on nous laissait, le manque de lumière, le manque de chauffage et même le manque d'une discipline quelconque en dehors des deux appels quotidiens.

L'éventualité d'un départ vers l'Est soulevait pour chacun de nous bien des inquiétudes supplémentaires. Inutile de parler des grandes : l'incertitude d'un tel destin, le plus grand éloignement des nôtres. Une fois de plus je constatai que les inquiétudes majeures sont souvent, et heureusement peut-être, balancées par les petites. Au manque de linge et des objets les plus nécessaires, s'ajoutait pour moi l'insuffisance évidente de mes couvertures et de mes vêtements chauds. Je n'avais rien de ce qu'il fallait pour une expédition dans les pays froids. Je craignais le froid. Je commençais déjà à en souffrir à Compiègne. Que serait-ce en Allemagne, en Pologne, en Russie²⁸ ? »

◆ **Mon oncle Marc-Michel Cahen et son fils Jean-Michel ont été déportés le 5 juin 1942 par le convoi n° 2.**

Les 1 000 déportés de ce convoi – tous des hommes – ont entre 18 et 54 ans, avec une majorité de trentenaires et de quadragénaires. Ils sont de nationalités diverses ; parmi eux, 79 Français.

Le convoi quitte la gare de Compiègne le 5 juin au matin et arrive à Auschwitz deux jours plus tard. Le processus d'extermination massive des Juifs d'Europe n'a pas encore été mis en œuvre de manière systématique et tous les arrivants sont « immatriculés » pour travailler dans le camp. Le 15 août 1942, soit moins de trois mois après leur transport, seuls 217 d'entre eux sont encore en vie, ce qui représente un taux de mortalité de 78,3 % en dix semaines. En janvier 1945, à la libération du camp, il ne reste que 41 survivants de ce convoi²⁹.

◆ **Avant son départ en déportation, mon oncle a envoyé à son épouse une dernière carte où étaient inscrits ces mots : « Haut les coeurs ! » Quelques jours plus tôt, le 29 mai 1942, mon cousin Jean-Michel avait « fêté » ses 20 ans à Compiègne.**

À la suite de l'arrestation de mon oncle et de mon cousin, alors que je rentrais du collège, la bonne du curé, voisine de notre maison, m'a alerté et m'a conseillé de partir à vélo avertir mon frère qu'il était recherché. Celui-ci a alors pris la fuite sans même pouvoir embrasser notre mère. Il est parti à la barbe des Allemands, en voiture avec M. Lepingard, frère de Mme Mathiez chez qui il travaillait. C'est le capitaine de gendarmerie de Châtellerault qui lui a indiqué la filière pour rejoindre Chauvigny, dans la Vienne, en zone non occupée.

Les 17 et 18 juin, j'ai quant à moi passé la première partie du baccalauréat à Chinon, avec succès. Puis je me suis présenté aux épreuves orales le 11 juillet 1942 à Tours. Le professeur de physique m'a demandé pourquoi je ne portais pas l'étoile juive, je lui ai répondu avec assurance : « Parce que je ne suis pas juif. »

Le 15 juillet 1942, je suis parti moi aussi en zone non occupée. Ma mère m'a accompagné jusqu'à Joué-lès-Tours, mais elle devait rentrer à Chinon afin de



Renée Caen
(Mémorial de la Shoah/
Coll. Yad Vashem)

s'occuper d'un vieil oncle aveugle – elle en avait fait la promesse à sa cousine Marcelle Zachayus –, puis nous rejoindre un peu plus tard. Muni de faux papiers au nom de « Jacques Chardon », né à Oran, fournis par l'évêché de Tours, j'ai pris mon vélo pour rejoindre un passeur que m'avait fait rencontrer un capitaine de gendarmerie. C'est le Dr Voisin, médecin à Ligueil, qui m'a amené jusqu'aux environs de Loches, qui se trouvait également en Indre-et-Loire mais en zone libre³⁰. Puis j'ai poursuivi ma route jusqu'à Valence (Drôme) où s'était réfugié Pierre.

« Nous sommes orphelins »

Ma mère a été arrêtée à Chinon le lendemain de mon départ, au petit matin, par des gendarmes français. Elle a été incarcérée à la prison de Tours puis au séminaire d'Angers.

Là, hommes et femmes sont séparés, leurs bagages sont fouillés et pillés, ils s'entassent sur de la paille pendant trois jours et trois nuits pour tenter de dormir³¹.

Puis, dans la journée du 20 juillet 1942, a lieu l'embarquement dans les trains. Un fonctionnaire du commissariat central d'Angers relate l'opération dans un rapport rédigé le lendemain :

« Hier 20 juillet a eu lieu, à partir de 12 heures, le transfèrement des israélites, qui avaient été rassemblés au Grand Séminaire, vers le quai du Maroc, à l'aide de la compagnie des Transports d'Angers et de quelques camions. En premier lieu, un groupe d'hommes de corvée a été transporté sur place et a procédé à l'aménagement des wagons de marchandises destiné à l'embarquement. Les femmes israélites, au nombre de 400 environ, ont été transférées ensuite et groupées sur le quai en attendant l'embarquement. Les hommes, environ 400,

ont été embarqués dès la descente des cars à raison de 40 par wagon. Ces opérations se sont déroulées sans incident sérieux. [...] Toutefois, je crois devoir signaler que plusieurs femmes se sont évanouies sur le quai et dans les wagons et que quelques autres ont tenté de s'enfuir³². »

◆ Ma mère a été déportée à Auschwitz le 20 juillet 1942 par le convoi n° 8. Il semble que, le 21 juillet au soir, le train se soit arrêté à Metz pendant près de deux heures. Enfermée dans un wagon à bestiaux, ma mère se trouvait à une centaine de mètres de l'endroit où elle avait été si heureuse naguère. J'y ai souvent pensé...

Elle a été assassinée quelques heures ou quelques jours à peine après son arrivée à Auschwitz.

Parti de la gare d'Angers dans la soirée du 20 juillet 1942, ce convoi réunit dans des conditions inhumaines 824 déportés, dont 430 femmes ainsi que 120 adolescents de 14 à 18 ans³³. On compte parmi eux 201 Juifs possédant la nationalité française qui, compte tenu des accords Bousquet-Oberg du 2 juillet³⁴, n'auraient pas dû être déportés³⁵. Mais selon la thèse officielle, ils ont tous commis divers délits, ce qui les a rendus « déportables »....

Emmené dans ce convoi avec son père, son frère Bernard et sa sœur Denise, Henri (Hirsch) Borlant fait partie des 19 rescapés. Il évoque dans son témoignage l'angoisse qui s'était emparée des déportés dès leur embarquement dans les wagons, puis les scènes d'épouvante à l'arrivée à Auschwitz-Birkenau :

« Nous étions anxieux de savoir où on nous emmenait, nous guettions le nom des villes traversées pour avoir une idée de la direction que prenait notre train. On a simplement vu que l'on traversait la France. Puis, à un moment, on était en Allemagne. On essayait, par les interstices entre les planches du wagon ou par la lucarne, de lire le nom des patelins. On était pressés d'arriver.

[...]

Le 23 juillet 1942, vers 4 heures de l'après-midi, la porte du wagon s'est ouverte à Birkenau. Le choc a été considérable. Huit jours auparavant, j'étais avec papa et maman, petit garçon gentil, poli, pas très téméraire, pas vraiment casse-cou³⁶. Sans transition je me trouve balancé dans cet univers. On ne savait plus où l'on était. Le train s'est arrêté en rase campagne. Il n'y avait pas de gare, il n'y avait pas de quai³⁷. C'était comme si le train s'était arrêté dans un champ parce qu'il n'y avait plus de rails. [...] Nous étions contents d'être enfin arrivés, on était soulagés [...]. On pensait que la peine, la souffrance, l'inconfort allaient cesser. [...] Et puis ce fut le contraire. L'arrivée, c'était l'enfer. Nos illusions sont tombées. Il y a eu des bruits, on frappait sur les portes, on entendait des cris, des ordres hurlés dans une langue étrangère, il a fallu sauter des wagons à bestiaux, laisser nos paquets. C'était l'affolement. Les gens étaient ankylosés, ils tombaient les uns sur les autres. Il y avait une mise en scène pour nous terroriser. Ils faisaient du vacarme, ils hurlaient des ordres en allemand, ils excitaient les chiens qui aboyaient et essayaient de nous mordre. Il fallait courir, il fallait lâcher les bagages, on nous le disait en allemand, moi je ne comprenais pas. On voyait simplement que l'on nous bousculait. On nous tapait dessus, on nous faisait toujours courir, toujours courir, vers l'avant du train, on regardait ceux qui avaient l'air de comprendre. [...] Puis les hommes ont été séparés des femmes³⁸. »

À leur arrivée à Auschwitz, le 23 juillet 1942, 411 hommes et 390 femmes sont immatriculés. Aucune femme ne survivra jusqu'à la libération du camp.

“ L'une de nos cousines nous a téléphoné à Valence pour nous informer de l'arrestation et de la déportation de notre mère. J'ai dit à mon frère : « Nous sommes orphelins. »

À 15 ans, toutefois, j'étais encore plein d'illusions. J'ai décidé de me rendre à Vichy pour demander des explications aux représentants de l'État français. J'arguais du fait qu'un grand-oncle polytechnicien avait établi l'arbre généalogique de ma famille maternelle et que celle-ci était originaire d'Uckange depuis 1636...

Je suis donc parti pour Vichy au mois d'août 1942. De bureau en bureau, je me suis heurté à des fins de non-recevoir mais Louis Marin³⁹, ancien député, m'a reçu de manière amicale, quasi paternelle. Puis il a écrit à Joseph Barthélémy⁴⁰, garde des Sceaux, et m'a fait parvenir ensuite un document émanant du Commissariat général aux questions juives et accompagnant une « lettre de M. Barthélémy, garde des Sceaux, au sujet de l'arrestation par les A. O.⁴¹ le 16 août [sic] 42, de Mme Lucien Caen » ; ce bordereau de transmission interne comportait une mention surprenante : « Convient-il de demander des renseignements aux A. O. ou bien faut-il faire la réponse "habituelle" ? »

Que signifie ici « habituelle » ? La réponse négative obtenue, sous forme de lettre dactylographiée, est datée du 2 septembre 1942, c'est-à-dire cinq semaines après que ma mère fut passée par la chambre à gaz.

« Commissariat général aux questions juives

[...] Vous avez bien voulu par bordereau du 29 août 1942 cité en référence me transmettre la lettre de Monsieur le garde des Sceaux tendant à obtenir la libération de Mme Lucien Caen, née Renée Lévy, réfugiée de Metz, qui aurait été arrêtée le 16 juillet 1942 à Chinon et internée au petit séminaire d'Angers. J'ai l'honneur de vous faire connaître que les autorités d'occupation auprès de qui je suis intervenu s'est informée [sic] qu'il ne pouvait être donné une suite favorable à cette requête⁴². »

Cette lettre infâme dément la version, de nos jours parfois alléguée, de la prétendue bienveillance de Pétain et de ses sbires envers les Juifs français parmi lesquels la famille de ma mère s'enorgueillissait de compter depuis trois siècles.

De la clandestinité à la Libération

À la suite de l'invasion de la zone libre, le 11 novembre 1942, mon frère et moi sommes partis le 15 janvier 1943 (date à laquelle les Juifs devaient faire apposer le tampon « JUIF » en lettres rouges, conformément à la loi du 11 décembre 1942) nous cacher dans le village d'Albon, dans la Drôme, chez d'anciens locataires de mes parents. Mon frère possédait également des papiers au nom de « Pierre Chardon » et nous nous sentions relativement protégés.

Je me suis inscrit sous une fausse identité à l'École universelle⁴³ pour pouvoir me présenter à la seconde partie du baccalauréat, que j'ai passée avec succès à l'été 1943, sous mon vrai nom grâce à la complicité bienveillante du proviseur du lycée de Valence.

Sur nos traces

Récits de persécution, spoliation, réparations

Une contribution importante et inédite à l'histoire des Juifs sous l'Occupation et le régime de Vichy, au travers de récits de vie de familles juives dépouillées de leurs biens et persécutées.

Cet ouvrage se compose de quinze récits de vie de familles juives persécutées et dépouillées de leurs biens sous l'Occupation et le régime de Vichy. Au fil du récit, Anne Grynberg présente le contexte et propose des analyses historiques. Ce dialogue permanent entre témoins et historiens fait la singularité et la richesse de ce livre à plusieurs voix.

L'ouvrage revient sur les multiples formes de spoliation subies par tant de familles juives, souvent immigrées mais également françaises de longue date, qui toutes nourrissaient une grande foi en la France, pays des Lumières et des Droits de l'homme.

Les récits de vie attestent aussi la difficulté extrême des décisions à prendre : se faire recenser ou non ? Se cacher, et pour aller où ? Tenter de passer en zone non occupée ? « Planquer » ses enfants ? Mettre ses meubles à l'abri dans un garde-meuble, ses bijoux dans un coffre ?

Les différentes mesures de restitution et d'indemnisation qui ont été mises en œuvre, depuis l'immédiat après-guerre jusqu'à aujourd'hui, sont également évoquées. Que nous disent-elles de la politique française de la mémoire et de son évolution ?

Anne GRYNBERG est professeure émérite des Universités, spécialiste de l'histoire de la Shoah, de l'histoire et de la mémoire de la France de Vichy et de l'Occupation, et directrice scientifique du Comité d'histoire auprès de la CIVS.

Direction de l'information légale et administrative

La Documentation française

<https://www.vie-publique.fr/publications>



CIVS
commission pour
l'indemnisation
des victimes
de spoliations



9 782111 576735